

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

(document établi un mois après affichage et à retourner
à la Direction Départementale des Territoires du Lot
Unité des Procédures Environnementales
Cité administrative
127, Quai Cavaignac 46000 CAHORS)

Je soussigné(e), BOY FLOIRAC, Y
Maire de la commune de CREYSSE, certifie que l’avis au public
relatif à l’ouverture d’une enquête publique sur la demande d’autorisation
présentée par la SAS SOLEV en vue d’exploiter une usine de métallisation
sous vide, de vernissage de matières plastiques et de verre (régularisation
administrative) sur la commune de MARTEL, a été affiché en mairie
conformément à l’article R. 123-11 du code de l’environnement.

Fait à Creysse, le 25/11/2016

Le maire

